



**Délibération n°636  
Plan de Paysage  
Entrée Sud  
Plan de Financement**

**Réunion du Comité Syndical du 19 juin 2019**

Convoqué le onze juin deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le dix-neuf deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-douzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

**92<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Roland BLANCHET  
Madame Jacqueline BOLIS  
Monsieur Nicolas BONNET  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Monsieur Roger GARDES  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur René VINZIO  
Monsieur Gilles VOLDOIRE

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

À Monsieur Roger GARDES  
À Monsieur Michel PROSLIER  
À Monsieur Dominique ADENOT  
À Monsieur Pierre PÉCOUL  
À Monsieur Gérard CHANSARD

## Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Bertrand PASCIUTO  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

## Plan de Paysage Entrée Sud Plan de Financement

Monsieur le Président explique aux membres présents de l'Assemblée Délibérante qu'à l'interface entre la Chaîne des puys/Faille de Limagne et le Val d'allier et traversée par l'A75, l'entrée sud de l'agglomération clermontoise concentre un grand nombre d'enjeux : protection et valorisation d'un passé historique, archéologique et géomorphologique avec les oppidums de Gergovie, Corent et Gondole ; zone de flux avec l'élargissement de l'A75, pression urbaine avec des projets de développement économique (ZA, Grand Halle) et d'habitat (lotissement) ; protection et transition agricole...

La démarche plan paysage est apparue comme le moyen de mettre en dialogue les différents acteurs et de chercher à se doter d'une vision partagée. Soutenue par le Préfet, une candidature dans le cadre d'un appel à projet national, a été bâtie prenant appui sur les réflexions d'une journée itinérante co-organisée avec la DDT et la DREAL en avril 2018, et retenant comme point d'entrée l'universalité de notre passé. Le projet du Grand Clermont a été sélectionné aux côtés de 15 lauréats par le Ministère de la transition écologique et solidaire le 27 octobre 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20190619-DCS-DE

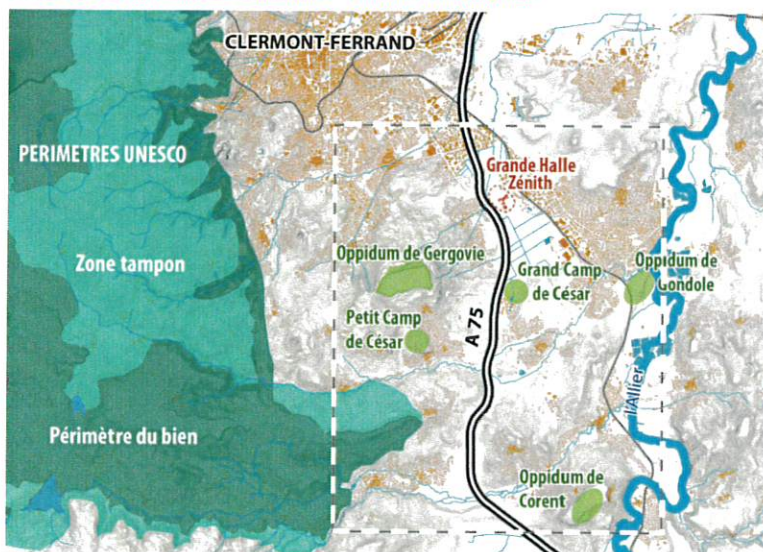
Dès lors, le plan de paysage devra nous aider à construire collectivement un récit intégrant l'universalité de notre passé (géologie, archéologie, histoire...), imaginer les outils qui permettront de le traduire dans le paysage et les projets d'aménagement, créer une impulsion dans laquelle acteurs et habitants pourront se reconnaître et se projeter. Le plateau de Gergovie se pose en pièce maîtresse de ce territoire plus vaste, contrasté, aux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2019

Truivre collectivement

Entrée Sud de l'agglomération clermontoise - Périmètre d'investigation



enjeux parfois contradictoires. Il faudra pour demain, dès aujourd'hui, faire des choix. Qu'est-ce qui fait la qualité de ce paysage, quelle valeur donnons-nous à notre histoire, comment la mettre en lumière et la rendre visible au plus grand nombre, tout en répondant aux exigences de nos contemporains..., voilà quelques questions auxquelles il conviendra de répondre.

Le Plan de paysage prendra la forme à la fois d'une ambition de qualité paysagère et d'un programme d'actions. Il s'attachera à associer largement les acteurs locaux et les habitants, pour comprendre la façon dont le paysage a été façonné au fil du temps et définir collectivement le paysage de demain. Il devra contribuer également à relever certains enjeux, comme rendre visible l'universalité de notre passé (en lien avec le classement Unesco de la chaîne des Puys – Faille de Limagne), répondre aux exigences de notre temps, particulièrement celle de la transition écologique et énergétique.

Il poursuivra trois objectifs principaux :

1. Approfondir la connaissance des éléments constitutifs du paysage qui donnent une identité et une unité au territoire et identifier les éléments stratégiques qui permettent de révéler la dimension universelle, historique et patrimoniale d'un territoire vécu et de transit, dans un emboîtement d'échelles : Grand paysage, entrée de ville, mosaïque d'identités et de fonctions plus locales, franges urbaines ;
2. Définir les objectifs de qualité paysagère et les grands enjeux du territoire qui trouveront naturellement une traduction dans les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLUi) ;
3. Élaborer un plan d'actions, un cahier de recommandations générales et particulières (s'adressant aux projets émergents sur le territoire notamment) et des OAP (s'adressant au SCoT et aux PLUi), facilement appropriable par les porteurs de projets comme les habitants. La concertation et la médiation revêtent de ce point de vue une importance particulière, pour mobiliser, faire converger et impliquer une multiplicité d'acteurs.

À cet effet, le bureau d'étude proposera une méthodologie d'animation participative et collaborative originale du plan de paysage, adaptée aux différents « publics » (élus, acteurs économique, habitants, agriculteurs, associations...) et utilisant des supports pédagogiques.

Une consultation a été lancée au premier trimestre 2019 pour s'adosser les compétences d'un bureau d'études dont le mandataire devait être un paysagiste concepteur. Le groupement composé des bureaux d'études FABRIQUES Architectures Paysages (mandataire), SITES & PAYSAGES, ETNO Architecture a été retenu.

#### Plan de financement

DEPENSES(*)		RECETTES(*)	
Bureau d'études : - Diagnostic - Objectifs de qualité paysagère - Plan d'actions - Amorce de la mise en œuvre - Outils d'animation	44.175,00 €	Soutien de l'État « Plan de paysage »	30.000,00 €
Ingénierie interne (dont charges indirectes)	22.463,02 €	Leader	12.692,73 €
		Autofinancement	23.945,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>66.638,02 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66.638,02 €</b>

\* Montants HT

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Délibérante d'approuver le choix du prestataire FABRIQUES Architectures Paysages (mandataire), Sites & Paysages, ETNO Architecture, d'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-avant, d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions pour le financement de ce projet, d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ; d'autoriser une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ; .dit que les crédits sont prévus.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le choix du prestataire FABRIQUES Architectures Paysages (mandataire), Sites & Paysages, ETNO Architecture ;**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé tel que présenté ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions pour le financement de ce projet ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;**
- **d'autoriser une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;**
- **dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif des exercices correspondants.**

**À Clermont-Ferrand, mardi 2 juillet 2019.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**

